

RÈGLEMENT DU CONCOURS DU PLUS BEL ŒUF DE PÂQUES COMMUNE DU ROURET

Article 1 : Objet

Pour Pâques, la commune du Rouret organise le concours du plus bel œuf décoré.

Article 2 : Durée et modalités du concours

Ce concours est réservé aux enfants de 3 à 9 ans.

Il leur suffit de décorer un œuf de la taille d'un œuf de poule à savoir pas plus de 10 cm de haut et 7 cm de diamètre (qu'il soit naturel, en plastique, en bois, en polystyrène ou dans une autre matière), en utilisant des feutres, de la peinture, des gommettes ou tout élément décoratif de leur choix.

Article 3 : Conditions et modalités de participation

Les enfants devront déposer leur œuf sur le stand prévu à cet effet, le samedi 4 avril 2026 entre 14h30 et 16h sur le bois communal lors de la chasse aux œufs. Un jury et un vote du public éliront le plus bel œuf. Deux catégories seront créées pour l'occasion :

- Les poussins : de 3 à 5 ans
- Les lapins : de 6 à 9 ans

Article 4 : Résultats et remise des prix

Les résultats et la remise des prix se dérouleront la samedi 4 avril à 16h30. Les gagnants recevront un lot offert par la Municipalité.

Article 5 : Garanties

Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 6 : Accessibilité du règlement du concours

Le présent règlement est disponible sur le site de la commune du Rouret www.lerouret.fr